

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf mai à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2ème étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 11-05-2017

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie HUGUES (procuration à Mme Annie PONSON).

1. M. Jean-Claude BESSIERE nommé secrétaire de séance. PV des 16 mars et 11 avril 2017 approuvés.

2. Finances

Délibération n° 1. Virements de crédits

Deux comptes budgétaires utilisés en 2016 sur le chapitre 014, atténuation de produits ont été supprimés dans la nouvelle nomenclature M14 en vigueur au 01-01-2017. Par inadvertance, ces comptes ont été utilisés dans le budget 2017, Josy Olivier propose donc de rectifier ces deux prévisions afin que le comptable puisse prendre en charge le budget. article 739221 – FNGIR 16 400 € article 739223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales 800 €

Le montant prévu sur l'opération Pont du Merdaric (6 000 €) ne permettra pas de payer les travaux (6 040.20 €). LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le virement de crédits : opération 10200 pont du merdaric + 50 € opération 10003 grand pré - 50 €

Délibération n° 2. Dédommagement

Le garage technique communal avait été volé le 22 septembre 2016. Les cambrioleurs avaient pris divers outillages dont la débroussailleuse personnelle de Guillaume Provensal alors employé par la mairie de Rosans. LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le versement de 400 € à Monsieur Guillaume Provensal en dédommagement pour sa débroussailleuse

3. RPQS, convention avec IT05

Délibération n° 3. Rapport prix et qualité de service eau et assainissement, convention avec l'agence technique départementale IT05 LE CONSEIL MUNICIPAL Compte tenu de l'intérêt pour la commune de recourir à l'expertise d'IT05 DECIDE de recourir aux services d'IT05 pour l'assistance à la rédaction du RPQS de l'eau potable et de l'assainissement collectif

4. Subventions aux associations

Délibération n° 4.

Nom de l'association	Nom du président	Commune	Vote 2017
ACAR	BRUNET Joël	ROSANS	828,00 €
ACCA	GUEYTE Dominique	ROSANS	400,00 €
Kaliopé concert	SIMO Carine	ST ANDRE	1 400,00 €
RECONNAISSANCE	ROLIN Denis	ROSANS	700,00 €
3 ^{ème} AGE	DUMAS Guy	ROSANS	300,00 €
AMICALE DES POMPIERS	BERTOLDO Vincent	MOYDANS	800,00 €
COMITE DES FETES	BESSIERE J. Claude	ROSANS	4 500,00 €
COOP SCOLAIRE	NICOLAS Dominique	ROSANS	1 800,00 €
MAISON DES JEUX	BIDEAU Alain	ST ANDRE	400,00 €
PETITE BOULE ROSANAISE	BOMPARD Rémy	ROSANS	400,00 €
PREVENTION ROUTIERE		GAP	100,00 €
SPORT & NATURE	PONSON Annie	ROSANS	1 500,00 €
KALIOPE koud'rizou	SIMO Carine	ST ANDRE	400,00 €
TRUITE BUECH	CHOPPEL J. Pierre	ASPREMONT	200,00 €
UNION SPORTIVE	ROUIT Daniel	SERRES	50,00 €
FETE DU TERROIR	GUEYTE Dominique	ROSANS	400,00 €
ESPACE RANDO BARONNIES PROVENCALES	Laudet Robert	REMUZAT	30,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE SERRES		SERRES	100,00 €
FOYER EDUCATIF COLLEGE DE SERRES		SERRES	100,00 €
CONTES ET RENCONTRES	CASTELLI Guy	VINSOBRES	50,00 €
TOTAL			14 458,00 €

5. Voyage scolaire de l'école primaire, demande de subvention au département des Hautes-Alpes

Délibération n° 5. :

Montant alloué par la commune pour la réalisation du voyage scolaire : 3 600 € Nombre d'enfants participants : 32 et 4 adultes
Date de réalisation : Du 6 au 10 mars 2017 Lieu : Canal du Midi de Béziers à Sallèles Nature du projet : Voyage en péniche

6. Randonnées avec le SIVU et Xavier Mordefroid, fixation du tarif

Délibération n° 6. Organisées par le SIVU Pays du Buëch d'hier et d'aujourd'hui, en partenariat avec la mairie, deux balades accompagnées seront proposées, une en juillet et la seconde en août. Il convient de fixer un tarif spécifique pour ces randonnées qui durent environ 3 h. Jeannine Geneix propose un tarif de 5 € par personne et une gratuité pour les enfants de moins de 8 ans.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les tarifs proposés pour des balades accompagnées

7. Questions diverses.

La séance publique est levée à 11 h 30. Vu le présent compte-rendu, Le 26-05 2017. Madame OLIVIER, maire.